Département des Côtes d'Armor

Commune de Lanrodec

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
14 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente-sept minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Maire.

Etaient Présents : *STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, LE ROY Marie-Line, COLAS Yves, AROARO Alexis, LE MEUR-BOURDON Claudie, HERBILLOT Philippe, LEFORT Anne, JOUAN Jean-Christophe, QUERO Marion, MAHE Laurent, OLLIVIER-HENRY Alain, TOUDIC Cathy, STEPHAN Mickaël, JOURDEN Jean-Yves, GUENO Christine.*

Absents : *Néant*

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : *Mme LE MEUR BOURDON Claudie*

Ouverture de la séance à 19 h 37

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Maire.

Désignation du Secrétaire de séance :

Claudie LE MEUR BOURDON, 3ème adjoint a été désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal.

Administration Générale

Approbation du Procès-Verbal – Séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2026

Madame le Maire demande l'approbation du Procès-Verbal de la séance envoyé le 24 septembre 2026.

« Pour » = 15, « Contre » = 0, « Abstention » = 0

Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR :

1/ Marché public : assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour consultation (nouveau contrat au 01/01/2027)
2/ Modification des délais de consultation et travaux pour le marché école
3/ Lotissement Prothais « Courtil de l'Aire »
4/ Baux communaux
5/ Entretien du cimetière
6/ Festivités de fin d'année
7/ Dossiers en cours

a/ POINT SUR LES TRAVAUX

- Circulation Kermabon / Kerguillerm
- Elagage à Coat An Doc'h et à l'Eglise

b/ AFFAIRES COURANTES

- Arrêté voie romaine
- Initiative Argoat Goëlo

c/ ANIMATIONS / CULTURE

- Cérémonie du 11 novembre et repas
- Marché du vendredi - marché de Noël
- Point culture (organisation galerie – projection d'animations saison 2027)

d/ LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

- Actualités (transfert des pouvoirs de police)
- Retour sur les commissions de LAC (Aménagement, mobilités et gens du voyage ; Développement économique, Emploi et Insertion ; Développement Sportif)

e/ AUTRES INFORMATIONS

Délibération 19102026-1 – MARCHÉ PUBLIC : ASSISTANCE À LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE POUR CONSULTATION

Notre actuel contrat d'assurances avec la SMACL établi en 2021 prend fin le 31 décembre 2026. Lors de la consultation fin 2020, nous avions fait appel à un cabinet spécialisé pour nous aider à la préparation des éléments de la consultation, à savoir Arima Consultants.
Nous avons repris contact avec Arima Consultants pour une mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance.
Le cabinet intervient dans les domaines d'assurance suivants :
Assurance des dommages aux biens (y compris risques informatiques, assurance des expositions, ...) - Assurance des responsabilités - Assurance des véhicules et auto-collaborateurs - Assurance de la protection juridique de la collectivité – Assurance protection juridique des agents et des élus - Assurance des risques divers

Le devis s'élève à 1250 € HT. Il comprend :

- EN PREMIER LIEU :

Détermination de la procédure et mise en place du calendrier

- 1ère PHASE :

Définition des besoins à satisfaire : identification, évaluation et inventaire des risques, analyse de la situation d'assurances et des contrats en cours

- 2ème PHASE :

Rédaction, élaboration du dossier de consultation et de la publicité, mise en place de la consultation des assureurs

- 3ème PHASE :

Examen des candidatures, rédaction du rapport d'analyse des offres, assistance dans le choix des offres, mise au point des marchés, vérification de l'adéquation des contrats si transmission de ceux-ci par l'assureur.

Le devis comprend également l'assistance sur la durée du marché, soit 5 ans et remise d'un mémento assurance.

La consultation a été mise en ligne sur Mégalis le 13 octobre. Les candidats ont jusqu'au 30 novembre à midi pour transmettre leur offre.
Les enveloppes des candidats seront transmises à Arima Consultants qui fera l'analyse des offres et préparera tous les actes d'engagements et documents contractuels.
Les délais étant relativement courts, Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer tous documents afférents à ce dossier. Les résultats vous seront communiqués au Conseil Municipal de décembre.

Votes :

« pour » = 15, « contre » = 0, « abstention » = 0

Délibération 19102026-2 – MODIFICATION DES DÉLAIS DE CONSULTATION ET TRAVAUX POUR LE MARCHÉ ÉCOLE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le contrôle technique a été signé avec l'APAVE le 7/10/2026 suite aux modifications et précisions sur l'organisation du chantier après réunion avec l'ABAQUE et l'architecte, Philippe HENOCQ. Les travaux ne se dérouleront plus uniquement sur les périodes de vacances et il convient de ce fait, d'augmenter le nombre de visites pour tenir compte d'environ 15 mois et 780 000 € HT de travaux.
Le nouveau devis comprend :

- Le Contrôle Technique Bâtiment (*Hand-ERP Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public ; L Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ; LE Mission LE relative à la solidité des existants ; PS Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme ; SEI Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH*) : **5700 € HT**
- Attestation réglementaire handicapés après travaux (*HA Attestation vérification accessibilité constructions aux personnes handicapées*) : **200 € HT**
- Attestations sismiques réglementaires (*AMO0115Ach Attestation sismique à l'achèvement des travaux, CAMO0115PC Attestation sismique dépôt PC*) : 350 € HT
- **SOIT UN TOTAL DE : 6 250,00 €**

Modification du planning de maîtrise d'œuvre :

Le planning des travaux est modifié comme suit :

N° semaine	Déroulé	Date / temps
Semaine 41	Envoi à l'APAVE du dossier pour établissement du RICT(rapport initial de contrôle technique)	Temps de préparation : semaines 42 et 43
Semaine 44	Modification du dossier avec l'ABAQUE et Mr HENOCQ	
Semaine 45	Lancement de l'appel d'offres	Le 2 ou le 3 novembre
Semaine 46 à 50	Consultation	Réponse pour le 7 ou le 8 décembre
Fin de semaine 50 / début semaine 51	Analyse des offres par M. Henocq	
Semaine 51	Réunion de la commission d'appel d'offres	
Semaine 52	Délibération du Conseil Municipal	21 décembre
Semaine 52	Envoi des courriers aux entreprises retenues et non-retenues	22 et 23 décembre
Semaine 1 / 2027	Envoi des notifications aux entreprises et actes d'engagement signés	Le 3 ou 4 janvier
Semaines 2 à 7	Préparation de chantier par les entreprises	
Semaine 7 ou 8	Démarrage de chantier	
Semaines 7 à 31	Tranche 1 des travaux	
Semaine 35 ou 36	Tranche 2 des travaux	
Fin mai / début juin 2028	Réception des travaux	

Madame LE ROY Marie-Line informe le Conseil Municipal de l'obtention de la subvention Fonds vert pour la rénovation thermique de l'école d'un montant de 95 000 €.

Délibération 19102026-3 – LOTISSEMENT PROTHAIS « COURTIL DE L'AIRE »

Madame Marie-Line LE ROY rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention fin novembre 2025 avec l'entreprise ECR Environnement de Ploumagoar pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du futur lotissement Rue de Ploumagoar (ex-terrains Prothais) pour un montant de 4 975 € HT soit 5 970 € TTC.
Une esquisse d'aménagement du futur lotissement avec 2 scénarios possibles (lots fléchés pour Terres d'Armor Habitat pour des logements sociaux et lots réservés à la Commune pour vente à de futurs acquéreurs) avait été proposée par l'ADAC en juillet 2025. Aucune décision n'avait été prise lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2025, le Maire ayant indiqué à l'assemblée que la station d'épuration n'était pas conforme et qu'aucune extension d'urbanisation ne serait acceptée.

Le projet de la station n'ayant toujours pas avancé, Leff Armor Communauté planifie désormais une ouverture à l'été 2029. Compte tenu de ces informations, la commune n'a pas été inscrite au programme de 2027 de Terres d'Armor Habitat. Une rencontre va être organisée début 2027 entre la Commune, Terres d'Armor Habitat, le cabinet ECR et l'EPF afin de préparer le dossier en vue d'une inscription sur le programme Habitat de 2028. Mais plusieurs problématiques sont à prendre en compte :

- L'acte d'engagement avec ECR établit une durée de 24 mois à compter de la date de notification soit une fin de marché au 23 octobre 2027 (prévoir une prolongation / avenant) ;
- L'ouverture de la station d'épuration serait fixée courant 2029 (aucun document d'urbanisme ne pourra être validé avant) ;
- La convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'EPF arrivera à échéance au 28/01/2031. Elle pourra éventuellement être prolongée.

Délibération 191026-4 – BAUX COMMUNAUX

- Le local 17 C rue des Ecoliers, auparavant occupé par Madame Marion Collot/Cardot, psychomotricienne, a été loué par Madame Vilayvanh Céline, prothésiste ongulaire à compter du 1er septembre 2026 (loyer : 232.25 €). Madame Collot/Cardot a emménagé dans le local 17 B (ex cabinet de Madame Bonny, orthophoniste – loyer : 302.25 €).
- La locataire du 3 rue de Ploumagoar a quitté son logement à la date du 8/10/2026. Une partie de la caution sera conservée (trous dans les murs). Des travaux de peinture seront réalisés par les services techniques avant l'entrée dans les lieux du futur occupant le 22 ou 23 octobre. Prix actuel du loyer : 447,58 €/mois.

Délibération 191026-5 – ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

L'Exécutif s'est posé la question de l'instauration d'une matinée citoyenne de nettoyage du cimetière avant la période de la Toussaint. La question de faire appel aux habitants est portée au débat. Le « oui » l'emporte avec 6 voix. Les habitants qui souhaitent participer sont invités à se présenter au cimetière samedi 24 octobre entre 9 h 30 et 12 h 30 avec leur matériel (binette,

râteau, seau…) pour aider au désherbage des allées et entre-tombes. Une communication sera faite sur les réseaux sociaux.

Il est à rappeler également que conformément à l'arrêté préfectoral du 14 août plaçant le Département des Côtes d'Armor en situation de crise sécheresse, les points d'eau du cimetière sont temporairement fermés et la Préfecture rappelle également que le nettoyage des tombes avec de l'eau est interdit.

Votes :

« Pour » = 6 (Colas, Jouan, Le Roy, Quéro, Stéphan, Steunou-Roquinarc'h)
« Contre » = 5 (Guéno, Herbillot, Jourden, Lefort, Ollivier-Henry)
« Abstention » = 4 (Aroaro, Le Meur Bordon, Mahé, Toudic)

Délibération 220626-6 – FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Le pot de fin d'année pour le personnel communal, les bénévoles et les enseignants aura lieu le vendredi 18 décembre à 18 h 30.

Le personnel communal recevra une carte cadeau de 80 € des Vitrines d'Armor et d'Argoat, les enseignants, des chocolats d'une valeur de 30 €, et les bénévoles, un panier garni de l'ordre de 30 € également.

Votes :

« Pour » = 15, « Contre » = 0, « Abstention » = 0

Délibération 191026-7 – DOSSIERS EN COURS

A / POINT SUR LES TRAVAUX

❖ CIRCULATION KERMABON / KERGUILLERM

Monsieur Yves COLAS informe l'assemblée que suite à une réclamation des habitants de Kermabon / Kerguillerm, les élus de la Commission travaux et l'Exécutif se sont réunis le samedi 17 octobre à 10 h pour aller à leur rencontre afin de recueillir leurs observations et souhaits concernant la réduction de la vitesse sur cette portion de voie.

Dans un premier temps, un contrôle de l'état du pont a été réalisé par l'ADAC. Il s'avère qu'il est en bon état. Il faudra juste débarrasser le parapet de gauche en venant de Ploumagoar de la végétation envahissante et le rejointer partiellement.

Dans un premier temps, il a été décidé d'installer provisoirement des chicanes de part et d'autre du pont et un radar pour enregistrer les vitesses des véhicules. Le dispositif sera mis en place

après la Toussaint ; il fera l'objet d'une première évaluation en février avec la collaboration des habitants.

Dans un second temps, les habitants et élus se sont interrogés sur l'installation d'un panneau stop sur la voie Ploumagoar / Lanrodec en amont du « Cédez le passage » à la sortie de la RN 12.

❖ ÉLAGAGE À COAT AN DOC'H ET À L'ÉGLISE

Des courriers vont être adressés aux propriétaires des arbres situés de part et d'autre de l'allée de Coat An Doc'h pour élagage.

L'expertise d'un spécialiste confirme la parfaite santé du cyprès près de l'Eglise. Un léger élagage sera tout de même à prévoir. L'entreprise Arbo22 de Plérin nous a fourni un devis de 440 € HT.

Cet hiver, les propriétaires seront aussi invités à procéder à l'élagage en bordure de voirie.

B/ AFFAIRES COURANTES

❖ ARRÊTÉ VOIE ROMAINE

Suite à un accident de la circulation sur la voie romaine au Bois Meur qui a fait 2 blessés dont l'un a dû être évacué par hélicoptère, la Gendarmerie de Châtelaudren nous a interrogé sur l'existence d'un arrêté de limitation de vitesse ou d'interdiction d'accès sur cette portion de route après la carrière.

Madame Le Maire a souhaité prendre l'avis de l'assemblée avant de prendre un arrêté.

Elle propose de prendre un arrêté interdisant à tous véhicules motorisés de circuler sur cette route, en cohésion avec les règlements en vigueur sur le domaine départemental. Cet arrêté ne s'appliquera pas aux débardeurs, chasseurs, agents de l'ONF, agents du Conseil Départemental, police, gendarmerie et services de secours. Le Conseil Municipal approuve la décision de Madame Le Maire de prendre un arrêté.

❖ INITIATIVE ARGOAT GOËLO

Madame Le Maire et Madame LE MEUR BOURDON ont reçu les représentants de l'association Initiative Argoat Goëlo. C'est une association loi 1901, créée en 2002 à l'initiative

du Pays de Guingamp, des partenaires du Pays et de l'association BGE Côtes d'Armor. Elle est basée sur Guingamp.

Initiative Argoat Goëlo fait partie du réseau Initiative France qui compte à ce jour 205 plateformes au niveau national dont 20 en Bretagne représentées par l'association Initiative Bretagne. La Plateforme d'Initiative (PFI) regroupe des acteurs socio-économiques publics et privés, tels que l'Etat, les collectivités, des entreprises, le réseau bancaire, des organismes professionnels...

Son objectif est de soutenir la création et la reprise d'entreprises sur le Pays de Guingamp (Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) en renforçant les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprise par l'octroi de prêts d'honneur afin de faciliter l'accès au prêt bancaire. L'entrepreneur doit construire son projet et le présenter devant un comité de labellisation avant d'obtenir le prêt. Il peut également bénéficier d'un parrainage.

Plusieurs entreprises et artisans de Lanrodec ont pu en bénéficier : Le Bistrot, Julien Darzel, Emmanuel Paillardon, Rousseau, Tête à coiffer, Camille Montier…

C/ ANIMATIONS / CULTURE

❖ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS

La cérémonie de l'Armistice de la Guerre 1914/1918 se déroulera le mercredi 11 novembre à partir de 11 heures.

Déroulement de la cérémonie :

- 11 h 00 : rassemblement devant la Mairie
- 11 h 30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts – Hommage aux Morts pour la France
- 12 h 00 : Vin d'honneur servi au Moulin de Lanrodec

Un repas est offert au Moulin aux personnes ayant 65 ans et plus (nés avant 1962). Le tarif du repas pour les personnes souhaitant accompagner les invités est fixé à 45 €.

Il est offert à tous les conseillers municipaux et leur conjoint. Les inscriptions doivent parvenir à la Mairie avant le 31 octobre. Les courriers d'invitation vont partir prochainement, les différentes institutions seront invitées.

Les invités de plus de 80 ans qui n'auront pas pu assister au repas se verront remettre un panier garni.

Madame LE ROY souligne que la plaque du Monument aux Morts a été redorée. Un dossier de demande de subvention a été déposé à l'ONAC qui nous a par ailleurs informé, que ces subventions seront supprimées à compter de 2027.

❖ MARCHÉ DU VENDREDI – MARCHÉ DE NOËL

Marché du vendredi

Madame Camille Montier, nouvellement installée sur la commune avec une activité de maraîchage, a rejoint le fromager lors du dernier marché, vendredi 09 octobre dernier. Nous avons profité de l'occasion pour réimplanter le Marché sur la place en face du Bistrot. Cela permet aux exposants de gagner en visibilité et en accessibilité. La première édition s'est plutôt bien déroulée : les 2 exposants étaient satisfaits et prêts à revenir le vendredi 23 octobre ! Le food truck Diliz (crêpes et galettes) les y rejoindra dès ce vendredi.

Il nous faut trouver encore de nouveaux exposants afin de proposer davantage de produits et d'étoffer ce marché.

Marché de Noël

L'organisation du marché avance avec une quinzaine d'exposants inscrits. Les animations habituelles sont renouvelées : présence du Père Noël, food truck de crêpes et galettes, animation artistique d'Emmanuel Pajot, les poneys de l'Ecurie du Mas Rouge, le Bistrot pour la buvette… et l'esthéticienne ambulante pourrait également présente ainsi qu'une nouvelle photographe. Cette année, Madame Claudie LE MEUR-BOURDON, l'élue référente, a eu de nouveaux contacts grâce à la publication sur Facebook. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire d'être professionnel ou d'avoir un numéro de SIRET pour exposer. L'emplacement est gratuit.

❖ POINT CULTURE

Monsieur Alexis AROARO informe le Conseil Municipal que la Commission Culture s'est réunie le 14 septembre et expose les points abordés :

Organisation galerie

Il a été décidé de réduire le nombre d'expositions au nombre de 5 sur l'année 2027 (en février, avril, juin, septembre et novembre) et de réduire également le nombre d'œuvres exposées puisque seul, un artiste exposera (au lieu de 2 ou 3 autrefois lors d'une même exposition), et ce, dans une seule galerie à savoir la salle à l'arrière de la mairie. Les exposants ne recevront plus de droits de monstration de l'ordre de 150 € (car la commune ne recevra plus de subventions du Conseil Départemental en raison d'une diminution de leur budget, ni pour le fonctionnement de la galerie, ni de remboursement des droits de présentation publique des artistes

professionnels). A la place, il propose soit l'achat d'une œuvre aux artistes, soit un remboursement de leurs frais kilométriques comme il est d'usage dans d'autres communes. Le Conseil Municipal opte pour le remboursement de leurs frais kilométriques (1 abstention : Alain Ollivier-Henry). Les permanences des artistes le dimanche seront désormais à leur bon vouloir. L'organisation d'un café le dimanche après-midi dans la galerie a également été évoqué.

Il est proposé d'installer une ludothèque dans la galerie située sous la mairie, concrétisant ainsi une idée du programme de la campagne électorale. Cette ludothèque pourrait être alimentée par la mairie mais aussi par des dons en matière de jeux de société, jeux-vidéos… La ludothèque proposera plusieurs ouvertures en journée par semaine pour les jeunes de la commune, complétées par des soirées à thème. Un service de prêt de jeux est également envisagé à terme, dès que le catalogue le permettra.

Monsieur Alexis AROARO rapporte que la Commission culture envisage l'exposition de photos grandeur nature de façon à mettre à l'honneur certains habitants de la commune. Il pense faire appel à un photographe professionnel et précise qu'il va revenir vers le Conseil Municipal avec un projet mieux défini.

Madame Le Maire demande à Monsieur Alexis AROARO de bien vouloir établir un budget prévisionnel sur ces trois projets. Il précise qu'il souhaiterait travailler sur le thème de la ludothèque avec la Commission Jeunesse.

Projection d'animations saison 2027

Monsieur Alexis AROARO informe l'Assemblée de la volonté de la Commission Culture d'organiser des spectacles et des animations au sein de la commune :

- Le Breizh Comedy Tour 2026 a eu un grand succès cet été en Bretagne. Cette tournée itinérante de spectacles de stand-up en plein air où les spectateurs viennent avec leur propre chaise de camping aurait été intéressante mais la troupe demande un montant de 6000 € pour se produire sur la commune.
- La scène mobile Kermaji est un camion-scène mobile créé par la Confédération Culturelle Kenleur pour promouvoir et diffuser la culture bretonne. Elle propose une animation autour d'un fest-noz. Le cercle celtique de Châtelaudren-Plouagat serait intéressé pour nous accompagner sur cette animation. D'autres associations pourraient également se joindre à l'évènement qui pourrait avoir lieu à Kerprin.
- Animation du P'tit' Marché : nous aurons l'occasion d'accueillir des élèves du Pôle d'Enseignement Artistique pour animer le marché.

D/ LEFF ARMOR COMMUNAUTE

❖ ACTUALITÉS

Transfert des pouvoirs de police :

- En matière de stationnement : la compétence voirie d'intérêt communautaire (ZA) emporte également le stationnement et les autorisations de taxis (jurisprudence 2025). Malgré cette possibilité qui est offerte au LAC, il a été proposé lors du Bureau des Maires que les Maires conservent ce pouvoir (comme les années passées). Une commune va refuser le transfert automatique afin de permettre au Président de renoncer pour toutes les communes.
- Le pouvoir de police en matière d'habitat : l'opposition d'une seule commune ne permet pas au Président de renoncer au transfert pour l'ensemble des communes. Il faut que la moitié au moins des communes membres s'oppose au transfert ou les communes représentant au moins la moitié de la population pour que le Président puisse y renoncer. Madame Le Maire a pris un arrêté en ce sens à la date du 12 octobre 2026.

❖ RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE LAC

Aménagement, Mobilités et gens du voyage

Madame Cathy TOUDIC a fait un compte-rendu de la première réunion de commission qui s'est tenue le 12 octobre. Après présentation de la commission, les élus communautaires ont participé à plusieurs ateliers pour prendre connaissance des essentiels en matière d'accueil des gens du voyage, d'urbanisme et d'aménagement, d'habitat et de revitalisation, mais aussi de mobilités. A cet effet, elle rapporte que la Gare de Châtelaudren-Plouagat passera de 11 à 22 arrêts en gare en 2027. Un scooter est disponible à Lanvollon à tarif préférentiel pendant 1 mois, maximum 2, le temps de trouver une solution de mobilités pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle, stage… Elle rappelle le dispositif Allo Tad qui couvre l'ensemble du territoire communautaire : le trajet classique coûte 4 €, il passe à 5€ pour les trajets hors territoire vers les pôles de santé avec une limite de 12 trajets par personne par mois ; Les usagers sont pris à leur domicile et déposé à leur point de destination (inscription préalable au dispositif).

Développement économique, Emploi et Insertion

Madame Anne LEFORT a participé à la première commission Développement économique, emploi et insertion qui s'est réunie le 5 octobre.

Cette rencontre a permis un tour de table pour présenter les élus, les Vice-Présidents ainsi que les agents des services communautaires mobilisés sur ces thématiques.

Le service Développement économique a ensuite présenté ses principales missions : gestion des 20 zones d'activités du territoire, accompagnement des entreprises, aides à l'investissement et à l'installation…

Les échanges se sont poursuivis autour des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion, avec un focus sur les chantiers d'insertion, qui peuvent intervenir dans nos communes pour

réaliser différents travaux : entretien paysager, petits travaux de maçonnerie et rénovation du petit patrimoine bâti

Développement sportif

Madame Marie-Line LE ROY indique que la première commission avait pour but de présenter les membres de la Commission et les missions de celle-ci. Un tour d'horizon des équipements communautaires a été évoqué ainsi que les différentes actions qui pourraient être menées pour le mandat à venir. Un travail de réflexion sera engagé avec la Commission notamment sur l'élaboration d'un schéma de randonnée. Trois circuits (pédestres / VTT) existent déjà au départ de Coat An Doc'h (19,36 et 46 kms).

E/ AUTRES INFORMATIONS

- Sécurisation aux abords de l'école : de nombreux parents d'élèves ont rapporté les difficultés de circulation aux abords de l'école et notamment le soir. Madame Claudie LE MEUR BOURDON propose de matérialiser le cheminement piéton du bout de la route jusque l'entrée de l'école et de la Résidence Liors Falher. 2 zones de dépose-minute seraient créées en aval du chemin. Le panneau d'interdiction de stationner sera déplacé également de l'autre côté de la voie.

- Retour sur le nouveau format du bulletin communal :
  Madame Claudie LE MEUR BOURDON informe l'assemblée sur les retours au niveau du nouveau format en 6 pages du bulletin versus 36 pages en moyenne au préalable. Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont accessibles via le QR code en page 1 et sont aussi consultables en mairie et sur le site internet de la commune. Avec l'ancien format, le nombre de pages dédiées à Lanrodec est de 11 contre 6 actuellement (sur 6 pages) et le nombre d'articles sur Lanrodec au nombre de 16 (avec retour en images) contre 11 précédemment. Les articles dédiés à LAC (9 pages précédemment) ont été supprimés.
  Au niveau du budget, Madame Claudie LE MEUR BOURDON indique que le coût annuel revenait à 5800 € avec 3 numéros imprimés et sera de 4260 € pour cette nouvelle version avec 4 numéros par an.

- Prestation cantine : les enfants disposant d'un accueil PAI (projet d'accueil individualisé concernant les élèves ayant une pathologie chronique, une allergie ou une intolérance alimentaire qui demande un déjeuner adapté) ne sont plus pris en charge par la société de restauration. Il est demandé aux parents d'apporter le panier-repas de leur enfant. A cette occasion, un four micro-ondes a été acheté.

- Monsieur Jean-Christophe JOUAN interroge l'Assemblée au sujet du podium de festivités de Leff Armor Communauté. Suite à sa revente présumée à la commune de Lanvollon, il souligne les difficultés d'accès désormais rencontrées par les associations du territoire. Madame Marie-Line LE ROY propose de s'informer à ce sujet.

- Madame Anne LEFORT indique à l'Assemblée que nous avons reçu un courrier du Sous-Préfet en date du 25 septembre nous incitant à lui présenter un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) pour le mois d'avril 2027.
  Le plan communal de sauvegarde est un outil opérationnel rédigé sous la responsabilité du maire. Il organise la réponse de la commune face à une crise majeure (inondation, tempête, accident industriel, canicule, feu…) en attendant ou en complément des secours de l'État.
  Rôle et objectifs :
  - Protéger la population : Planifier les mesures immédiates d'alerte, d'évacuation, d'hébergement et de ravitaillement des habitants.
  - Coordonner les acteurs : Définir le rôle exact du maire (directeur des opérations de secours à l'échelle locale), des élus, des agents municipaux et des partenaires (infirmiers…).
  - Recenser les moyens : Inventorier le matériel disponible (véhicules, salles municipales, réserves) et les personnes ressources (bénévoles, réserve communale de sécurité civile).

  Caractéristiques principales
  - Caractère obligatoire : Il est obligatoire pour les communes exposées à certains risques majeurs (plan de prévention des risques, plan particulier d'intervention, zone inondable, séisme, etc.).
  - Mise à jour et exercices : Il doit être actualisé régulièrement (au minimum tous les 5 ans) et faire l'objet d'un exercice de simulation périodique.
  - Lien avec l'intercommunalité : Il s'articule avec le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) lorsque la commune appartient à un EPCI concerné.

  Madame Anne LEFORT commence à travailler sur le sujet, elle se réunira avec la Commission désignée lors du précédent Conseil Municipal. Une réserve communale (citoyens bénévoles) devra également être constituée.

La séance est levée à 21 h 32.

Le Maire,
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

Le secrétaire de séance,
Claudie LE MEUR BOURDON